

COLLOQUE

11/12
MARS
2024



POUR QUI EXISTE LE DROIT ?

Perspectives comparées sur les liens entre droit
et rapports de pouvoir

Université Le Havre Normandie
Salle des conseils - FAI



CERMUD

avec le soutien de la Faculté des Affaires Internationales

POUR QUI EXISTE LE DROIT ?

Perspectives comparées sur les liens entre droit et rapports de pouvoir

LUNDI
11
MARS
2024

14h

Ouverture

Nicolas Guillet (MCF HDR droit public, ULHN) et **Baptiste Allard** (MCF droit privé, ULHN)

14h15-15h45

Droit et rapports de pouvoir fondés sur la race

Akram Faizer (Professor of Law, Lincoln Memorial University, Knoxville) :
The Current American Legal Framework on Race as Applied to a Legacy of Racial Hierarchy and Social Exclusion

Lionel Zevounou (MCF-HDR, droit public, Université Paris Nanterre) :
Le concept de race en droit français

16h-17h30

Droit et rapports de pouvoir fondés sur le sexe et le genre

Mélanie Jaoul (MCF droit privé, Université Montpellier) :
Revendication des droits par les travailleurs sexuels : lutter contre le stigma et les discriminations

Elisabeth Ronzier (MCF droit privé, ULHN) :
Ordonnance(s) de protection : sécuriser la protection contre les violences intrafamiliales

POUR QUI EXISTE LE DROIT ?

Perspectives comparées sur les liens entre droit et rapports de pouvoir

MARDI
12
MARS
2024

9h30-11h

Droit et rapports de pouvoir en matière de justice climatique et océanique

Endalew Lijalem Enyew (Researcher, Norwegian Center of Law of the Sea (NCLOS), Arctic University of Norway, Tromsø)

North-South Relations in the Law of the Sea : The Case of Deep Seabed Mining

Riccardo Fornasari (ATER droit privé, Université Paris Nanterre / Università di Bologna)

Private law and power relations in climate change litigation : a comparison between French law and common law

11h15

Droit et rapports de pouvoir en matière d'accès à la justice

Baptiste Allard (MCF droit privé, ULHN)

Le procès civil comme moyen de règlement des différends civils en France et aux États-Unis : à qui profite la promotion des modes alternatifs ?

POUR QUI EXISTE LE DROIT ?

Perspectives comparées sur les liens entre droit et rapports de pouvoir

11/12 MARS 2024

Salle des conseils - FAI
Université le havre normandie

Le colloque s'inscrit dans le contexte de la visite du Professeur Akram Faizer, de l'Université Lincoln Memorial (Knoxville, Tennessee), qui sera accueilli par le CERMUD comme professeur visitant la semaine du 11 mars 2024. Il doit permettre au CERMUD de poursuivre ses activités de recherche centrées sur les mutations sociales, faisant écho par exemple à la journée d'études organisée en octobre 2021 « Homoparentalité / homoparenté : un renouveau du droit de la filiation ? ».

L'ambition du colloque est de s'interroger sur la façon dont le droit peut servir à perpétuer aussi bien qu'à modifier les rapports de pouvoir dans la société. La notion d'égalité devant la loi et l'idée selon laquelle la loi est l'instrument par lequel s'exprime l'intérêt général suggèrent que les règles de droit ont vocation à protéger l'ensemble des individus qui composent la société. Il paraît pourtant assez évident que cet idéal démocratique est loin de correspondre à la réalité : une bonne part des débats politiques portent justement sur la question de savoir quel groupe social, quelle catégorie d'individus est avantagé(e) ou désavantagé(e) par le droit existant, gagnerait ou perdrait s'il venait à être réformé, etc.

Les contributions proposées ont pour but d'examiner des branches du droit particulières et de confronter les objectifs qui leur sont traditionnellement assignés à la réalité des effets qu'elles produisent sur certaines catégories de personnes. C'est justement la question de la prise en compte de la situation particulière de certains groupes sociaux par le droit qui sera au centre des discussions. Le droit peut en effet chercher à les protéger (par exemple, le droit de la consommation est censé protéger les consommateurs), au contraire rendre leur situation plus difficile (interdire la consommation de cannabis revient à créer un risque de sanction pour les personnes qui s'y livrent), mais il peut également les ignorer. Cette ignorance peut facilement être à l'origine de la vulnérabilité des individus concernés. Plus encore, les participants s'intéresseront aux cas de normes promues par l'affichage (sincère ou pas) d'ambitions nobles, mais dont le contenu est impropre à parvenir aux buts proclamés.